



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires •

Ethique et déontologie : appréhender les évolutions réglementaires

Programme Pédagogique Détaillé

Date de dernière mise à jour : 16 mars 2023

Présentation générale	2
Publics-cibles	2
Pré-requis	2
Objectifs pédagogiques	2
Contenu	3
Durée	4
Modalités et délais d'accès	4
Tarif	5
Moyens pédagogiques	5
Moyens techniques	5
Moyens d'encadrement	6
Modalités d'évaluation	6
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	6
Contact	7



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires •

Présentation générale

Une formation qui permet de

- Appréhender les codes de la déontologie et adopter les bonnes pratiques professionnelles ;
- Répondre aux lois ALUR & HOGUET, décrets 2016-173, 2020-1259

Publics-cibles

Cette formation est ouverte aux adhérents et aux non adhérents de l'association CNCC, et notamment aux personnes exerçant les métiers suivants :

- Porteurs carte T (transactions immobilières)
- Porteurs carte G (gestion immobilière)
- Porteurs carte S (syndic)
- Les collaborateurs, salariés ou non, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour lui.
- Asset managers
- Commerciaux
- Directeurs de centre commercial
- Directeurs du développement

Pré-requis

La formation est ouverte aux professionnels, initiés comme débutant, de l'immobilier commercial. Une expérience professionnelle d'au moins 1 année est conseillée.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principes et les dispositions du code de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Appliquer les dispositions du code de déontologie des professionnels de l'immobilier pour évoluer en conformité avec les exigences du régulateur

CNCC - CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX - 3 rue de la Boétie 75008 Paris
Association déclarée - SIRET n° 34904737300064 - TVA Intracommunautaire : FR68349047373
Organisme de formation enregistré sous le numéro 11756688975 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



- Appréhender les missions et les pouvoirs du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière pour anticiper les mécaniques de régulation et de contrôle mises en œuvre.

Cette formation permet par ailleurs de :

- Se conformer aux dispositions de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016, et décret n°2020-1259 du 14 octobre 2020, relatifs à la formation continue des professionnels de l'immobilier.
- Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

Contenu

9h - 9h15: Accueil des participants - Mot d'accueil & présentation du cours et des objectifs pédagogiques

9h15-9h45: Déontologie des professionnels de l'immobilier:

1. Introduction : Présentation du texte et des organes de contrôle

a. Le code éthique et déontologie

b. Décret & dates d'application

c. Organes de contrôle et sanctions

d. Le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière redéfini par la loi ELAN

9h45-10h25: Les bonnes pratiques professionnelles vis-à-vis des tiers

1. Transparence

2. Confidentialité

3. Défense des intérêts, devoir de conseil et de réserve



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires •

4. Conflit d'intérêt

5. Règlement des litiges et médiation

10h25 - 11h: Les bonnes pratiques relatives à la profession

1. Compétence

2. Obligation de formation continue

3. Confraternité

4. Image et réputation auprès du public

5. Q&A

6. QCM

11h - 11h30: Comprendre et décrypter les obligations de reporting environnemental

1. Pourquoi une intensification des obligations de reporting ?

2. Fondamentaux et définitions

3. Contexte et compréhension des différents textes de loi

4. Exemples concrets d'indicateurs pour l'immobilier

5. Boîte à outils : glossaire et liens utiles

11h30 - 12h : Témoignage d'un acteur majeur de l'immobilier de commerce

12h - Conclusion

Durée

La formation est organisée en présentiel, sur 1/2 journée (3 heures).



Modalités et délais d'accès

La formation est proposée en inter-entreprise, aux entreprises adhérentes et non adhérentes de l'association.

Chaque session de formation est organisée à date fixe, selon le calendrier diffusé par l'association.

L'inscription se fait dans la limite des places disponibles et dans le respect des délais de rétractation applicables (14 jours en cas de financement individuel).

Tarif

La formation est commercialisée au tarif de :

- 300€ HT (360€ TTC) pour les adhérentes
- 450€ HT (540€ TTC) pour les non adhérents

Moyens pédagogiques

Chaque participant reçoit, en début de formation, un questionnaire de positionnement pour mieux comprendre son niveau de connaissance et de compétence à l'entrée. Les résultats sont communiqués aux formateurs pour mieux comprendre le profil et les besoins des participants à la formation et adapter le conducteur et/ou les postures en fonction du niveau constaté.

La formation repose sur une approche pédagogique par le faire, alternant séquences de transmission magistrales par le formateur et exercices encadrés de mise en application des pratiques et techniques par les participants.

Chaque séquence pédagogique prévoit la mise à disposition d'outils et de guides permettant aux stagiaires de concrétiser, de manière itérative, leur projet.



Moyens techniques

La formation se déroule en télé-présentiel via un outil de visioconférence (Teams) ne nécessitant pas de création de compte préalable.

Le lien de connexion sera transmis dans la convocation envoyée quelques jours avant le début de la session.

Le formateur et les participants signent, par demi-journée, une feuille d'émargement.

Moyens d'encadrement

La formation est assurée par un collectif de professionnels experts en déontologie et éthique et disposant d'une expérience professionnelle significative sur la thématique.

Un CV des formateurs est disponible, sur demande.

Modalités d'évaluation

Les participants devront compléter, avant le début de la session, un formulaire de positionnement pour apprécier le niveau de chacun sur les compétences visées par la formation.

Le dispositif d'évaluation prend la forme d'un questionnaire, soumis à l'ensemble des participants en fin de session.

Un score de 80% devra être atteint pour valider la formation

Une attestation de réalisation est remise à chaque participant à l'issue de la formation. Une attestation de réussite est remise aux participants satisfaisant les critères de réussite de la formation.



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires •

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est ouverte au plus grand nombre, et notamment aux personnes en situation de handicap. Une attention particulière sera portée, dans le cadre du processus d'organisation des sessions, pour comprendre la nature de la situation de handicap et envisager les modalités d'adaptation ou de compensation les plus adéquates.

Les locaux dans lesquels sont organisées nos sessions de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

N'hésitez pas à nous indiquer les éventuelles situations de handicap de vos collaborateurs pour que nous en discutions ensemble, en toute confidentialité.

Contact

Sandrine MOREAU, directeur des relations adhérents,
smoreau@lesacteursducommerce.com